

Voici la question que je voulais lui poser: Est-ce qu'il a trouvé quelqu'un qui puisse traduire en chiffres le coût total du programme qu'il préconise?

M. Caouette: Monsieur le président, c'est une question qui me plaît énormément, et qui prouve que mon excellent ami, l'honorable député de ... Montréal-Bourassa, est-ce Ahuntsic?

Une voix: Montréal-Bourassa!

M. Caouette: ... Montréal-Bourassa. Il me fait plaisir de répondre à cette question, et cela prouve qu'il était à l'écoute, hier soir, à la télévision. C'est un type qui désire ardemment se renseigner.

Monsieur le président, je n'ai pas en main les données, mais je suis complètement d'avis qu'en éliminant toute bureaucratie, il en coûteraient moins cher au peuple canadien, grâce au programme que je préconise, qu'il en coûte présentement avec le programme appliqué dans l'ensemble des provinces canadiennes.

De toute façon, dès que j'aurai les données—on y travaille actuellement—j'informera l'honorable député avec beaucoup de plaisir.

[Français]

M. Leblanc (Laurier): Pourrais-je poser une autre question à l'honorable député?

M. Caouette: D'accord.

M. Leblanc (Laurier): Relativement à l'assistance sociale, le programme que l'honorable député préconise ne causerait-il pas un problème, relativement à la juridiction fédérale et à la juridiction provinciale, puisqu'à l'heure actuelle, certains programmes d'assistance sociale relèvent de la juridiction provinciale, et d'autres, de la juridiction fédérale?

M. Caouette: A mon avis, les conflits fédéraux-provinciaux seraient éliminés, parce que je suggère l'établissement d'un plan national. Les allocations familiales et les pensions de sécurité de la vieillesse à \$80 relèveraient d'Ottawa. A ce moment-là, aucune province ne s'opposera, si tout le monde était traité sur un pied d'égalité.

M. Leblanc (Laurier): Le député ne croit-il pas que le gouvernement pourrait alors être traité de centralisateur?

M. Caouette: Non, je ne pense pas qu'on nous traite de centralisateurs relativement aux pensions de sécurité de la vieillesse. Je reconnaiss volontiers qu'on rencontrera encore sur notre route des têtes enflées comme Michel Chartrand, Reggie Chartrand et Lemieux, de Montréal, mais rien n'empêche que notre programme est national, destiné à l'ensemble des Canadiens.

• (5.00 p.m.)

[Traduction]

M. Thompson: Monsieur le président, je voudrais parler, d'une manière générale, d'un aspect du bill C-259 qui n'a pas été évoqué jusqu'ici et qui, je pense, revêt une importance capitale pour un grand nombre de Canadiens. Je veux parler de l'article du bill qui élimine l'impôt sur les dons.

D'une part, l'élimination de cet impôt crée des difficultés aux gouvernements provinciaux parce qu'ils n'ont pas été consultés et parce que cette élimination entraîne pour eux une perte de revenu. D'autre part, il serait logique qu'il y ait synchronisation entre les dispositions relatives à l'impôt sur les gains en capital—en admettant qu'elles soient adoptées et celles concernant l'élimination de l'impôt sur les dons afin d'éviter que les provinces et les personnes que cet impôt touchait de très près jusqu'ici ne soient complètement désorientées.

Pour commencer, j'aimerais féliciter le gouvernement d'avoir porté de 10 à 20 p. 100 la déduction admise aux fins du fisc dans le cas des dons aux œuvres de charité. C'est là, à mon avis, un moyen très positif d'encourager les citoyens canadiens à participer plus directement à bien des œuvres dignes d'appui qui entrent dans la catégorie des organismes dits de charité. Je songe en particulier, à cet égard, au nouveau service des organismes non gouvernementaux de l'ACDI.

Le gouvernement a pour politique d'affecter une partie de son budget à ce service de l'ACDI pour encourager les organisations non gouvernementales, du secteur privé, à participer au développement international. Il est intéressant de noter que celles-ci ont été très généreuses dans leur aide aux réfugiés pakistanais en Inde. De fait, à la fin de septembre, alors que le gouvernement avait versé directement \$6,098,610 au fonds de secours, les organismes privés, à la même date, d'après les listes officielles, avaient contribué \$1,393,216; je crois, cependant, que de fait le montant versé est même supérieur à cela, car on a envoyé de l'argent en Inde, directement, sans en aviser le gouvernement. Quoi qu'il en soit, ce montant représente plus de 20 p. 100 de ce que le gouvernement a contribué.

C'est là le genre de participation qu'à mon avis, il faut encourager, et c'est dans ce but que l'on a créé le service non gouvernemental de l'ACDI. Je constate aussi, à cet égard, qu'au cours de cette même période, les gouvernements provinciaux avaient donné quelque \$370,000, ce qui veut dire que les citoyens du Canada ont donné directement plus de quatre fois ce qu'ont donné les gouvernements provinciaux. Je ne parle là que du montant donné pour secourir les réfugiés pakistanais; il existe bien d'autres formes d'aide internationale et de secours d'urgence, sans parler des dons charitables aux programmes organisés sur place.

J'estime que mes propos de cet après-midi représentent bien l'opinion d'un grand nombre d'associations non gouvernementales. Je ne veux pas parler que des associations qui se rattachent à des groupements religieux, mais, de manière générale, j'exprime l'opinion du Congrès juif, qui représente le judaïsme, de l'Église catholique et de ses diverses associations qui se classent dans la catégorie des associations charitables reconnues, ainsi que d'un vaste assortiment d'Églises protestantes.

Je parle également en faveur des organisations telles que l'UNICEF, les Caisses et Conseils communautaires du Canada, l'Association canadienne des hôpitaux, CARE Canada, le Conseil national du YMCA et les nombreuses associations canadiennes qui s'occupent des enfants handicapés et font un travail bénévole énorme, sans oublier l'Institut canadien pour les aveugles. Les propositions relatives à l'impôt sur les dons touchent une grande variété d'organisations et je ne pense pas que le gouvernement soit plainement conscient du fait que ses propositions touchent cet aspect des dons de charité.